



Québec, le 4 octobre 2011.

Madame Anick Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition par le député de Johnson demandant une augmentation du nombre de spécialistes et de ressources disponibles au sein du réseau scolaire afin de venir en aide aux élèves en difficulté d'apprentissage, le 19 mai 2011, je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Philippe Cannon

p. j. 1

Québec, le 4 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 mai dernier, était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par des citoyennes et des citoyens du Québec. La pétition a pour objet de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'augmenter le nombre de spécialistes et de ressources disponibles au sein du réseau scolaire afin de venir en aide aux élèves en difficulté d'apprentissage, tels que les enfants dysphasiques, pour que ceux-ci, comme tous les autres enfants, puissent avoir droit de cheminer, d'apprendre et d'accéder à un avenir prometteur qu'ils auront choisi.

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a fait du dossier des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) l'une de ses priorités. Ainsi, les données annuelles permettent de constater, depuis 2006-2007, une augmentation significative du nombre de ressources dédiées aux EHDA qui se répartit dans les différentes catégories d'emploi (personnel enseignant, professionnel et de soutien).

De plus, au cours de la récente négociation avec les fédérations syndicales, qui s'est conclue par la signature des conventions collectives 2010-2015, les EHDA ont tenu une place très importante.

À cet effet, plusieurs dispositions ont été convenues. Notons le maintien des 600 postes d'enseignants orthopédagogues et des 600 postes d'enseignants-ressources consentis lors de la négociation précédente (2005-2010) et l'ajout de 200 postes d'enseignants-ressources.

...2

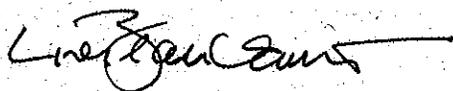
À cela s'ajoutent, pour le personnel professionnel, 420 postes (ETP) représentant environ 26 M\$ pour les services directs aux élèves jeunes et adultes.

Enfin, les dernières négociations ont amené la création d'un « comité paritaire national » sur les EHDAA et de deux comités de discussions concernant les élèves à risque et les EHDAA. Ces comités sont formés de représentants de la partie patronale et de la partie syndicale :

- le premier regroupe trois fédérations syndicales affiliées à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), et concerne le personnel enseignant, professionnel et de soutien. Les travaux ont débuté à l'automne 2010 et se poursuivent toujours;
- les « comités de discussions » ont permis de conclure des ententes en mai et juin dernier qui prévoient des mesures supplémentaires en lien avec les EHDAA, notamment sur la composition de la classe, le soutien aux élèves et au personnel enseignant, ainsi que pour de la prévention et de l'intervention rapide, pour un total de 52 M\$ pour la Fédération des syndicats de l'enseignement et l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec et de 33,3 M\$ pour la Fédération autonome de l'enseignement, répartis sur 4 ans.

Ces informations démontrent bien l'engagement du Ministère par rapport au dossier des EHDAA, et il entend poursuivre en ce sens au cours des prochaines années, dans le respect des capacités de payer de l'État.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP